**PROGRAMME DE SUBVENTION**

**FONDS NORMAND-BRUNET**

Soutien aux artistes professionnels

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Adresse postale complète : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Tél. travail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  Tél. cellulaire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  |
| Courriel principal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  |
| Date de l’activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Lieu : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Description du projet : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Objectifs de la démarche : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**VEUILLEZ JOINDRE LE FORMULAIRE DÉTAILS DES DÉPENSES SPÉCIFIQUE À CETTE DEMANDE.**

**Déclaration et engagement :**

Je déclare que les renseignements donnés dans la présente demande sont véridiques. Si ma demande est acceptée, je m’engage à déposer un compte rendu incluant les pièces justificatives à Culture Beauport dans les 60 jours suivant les dépenses reliées à la bourse accordée.

Votre demande ne doit pas être récurrente. Les demandes de subventions sont évaluées au mérite sur la base des conditions d’admissibilité, des objectifs et des critères d’évaluation spécifiques aux différents volets du programme et selon les ressources disponibles pour l’exercice financier. L’attribution des subventions est votée selon la disponibilité des fonds lors du conseil d’administration de Culture Beauport.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Signature Date**

**– RÈGLEMENTS / Volet : Soutien aux artistes professionnels –**

**Votre demande doit porter sur un projet précis :** Exemple : organisation d’un concours, participation à un stage de perfectionnement, enregistrement numérique, etc.

**Vous devez vous engager à :**

* Fournir un compte rendu des activités découlant du soutien accordé ;
* fournir les pièces justificatives des dépenses effectuées suivant les achats le plus tôt possible ;
* fournir un bilan financier de l’activité ;
* participer à la visibilité du CBC dans le cas où la subvention est relative à une exposition ou toute autre occasion de contact avec le public.

**Objectifs du programme :**

* Favoriser la recherche créative artistique ;
* contribuer avec les artistes au développement de leur discipline et de leur reconnaissance provinciale, nationale et internationale ;
* favoriser l’avancement de la démarche artistique des requérants, la production et la diffusion de leurs œuvres.

**À qui s’adresse ce programme :**

* À tous les artistes membres du CBC qui manifestent des aptitudes pour la pratique d’activités du domaine culturel et qui requièrent le soutien du CBC afin de progresser dans leur démarche artistique.

**Dépôt des demandes :**

* Toute demande doit être déposée à Culture Beauport au moyen du formulaire en lien avec ce document.
* Joindre ces documents à votre demande :
	+ Un Curriculum vitae artistique ;
	+ un texte de démarche artistique ;
	+ une lettre d’intention (le pourquoi et les impacts).

**Conditions d’admissibilité :**

* Les candidats doivent demeurer, tenir leur place d’affaires ou exercer leur activité artistique dans les limites de l’arrondissement Beauport ;
* les récipiendaires doivent s’engager à poursuivre leur démarche artistique ;
* les demandes doivent être faites par le biais du formulaire officiel de Culture Beauport ;
* les récipiendaires doivent s’engager à fournir un compte-rendu des activités tenues grâce à la bourse FNB ;
* les pièces justificatives devront être déposées dans les 60 jours suivant les dépenses subventionnées ;
* les récipiendaires doivent s’engager à respecter la visibilité de Culture Beauport et du Bingo du Cœur ;
* les demandes ne doivent pas être récurrentes pour un même récipiendaire.

**Traitement des demandes :**

Votre demande ne doit pas être récurrente. Les demandes de subventions sont évaluées au mérite
sur la base des conditions d’admissibilité, des objectifs et des critères d’évaluation spécifiques aux différents volets du programme et selon les ressources disponibles pour l’exercice financier. L’attribution des subventions est votée lors du conseil d’administration de Culture Beauport.

**Provenance du Fonds Normand-Brunet :**

Le Fonds Normand-Brunet est constitué à partir des profits de la vente de produits dérivés à la salle Bingo du Cœur. Ce fonds est dédié à la promotion de l’élite culturelle et de l’élite sportive. Il a été nommé en l’honneur de M. Normand Brunet, bénévole dévoué au sport amateur, qui fût président du Comité Financement Loisir Beauport dans les dernières années de sa vie.

**Retournez par courriel :** cbc@cbculture.qc.ca**Par la poste :** 101-11, avenue du Couvent, Québec (Qc) G1E 6R9Informations : 418 666-6125, poste 201 / Révision : JUIN 2022
[**WWW.CULTUREBEAUPORT.COM**](http://WWW.CULTUREBEAUPORT.COM)